

Matériel & pratique

Les projets de **C à vous !** se déroulent dans le hall d'entrée de la médiathèque.

Les autres espaces du Pôle Culturel (Médiathèque et Pôle musical) ne sont pas compris dans cet espace, sauf demande particulière.

L'équipe de la médiathèque met à disposition le matériel suivant – sous réserve de disponibilité :

- tables pliantes
- chaises
- tableau et/ou matériel d'affichage, cimaises
- Wi-Fi
- accès aux prises électriques
- matériel de ménage

Tout matériel qui n'entre pas dans cette liste doit être apporté par l'organisateur, et sera sous sa responsabilité.

L'espace doit être restitué dans le même état que lors de sa mise à disposition : l'organisateur doit apporter ce qu'il estime nécessaire pour respecter la propreté des lieux et prévoir, dans le temps qui lui est imparti, le rangement et l'éventuel nettoyage du lieu.

Il est possible d'organiser une exposition (tableaux, objets...) dans le cadre d'un projet **C à vous !**. Cependant, cette exposition, comme les autres projets, ne peut durer que le créneau de temps imparti, comprenant également le montage et démontage. D'autre part, l'équipe de la médiathèque se réserve le droit de refuser un projet d'exposition, dans le cas où une autre exposition serait déjà présente dans le hall d'entrée de la médiathèque.

J'ai pris connaissance de la charte de **C à vous !** et m'engage à en respecter les modalités lors de son utilisation le :

Samedi _____ de 14h30 à 17h30

Le, _____ signature :

MÉDIATHÈQUE JACK-RALITE
CROIX-DE-NEYRAT

PÔLE TERRITOIRE

CHARTRE



Convention établie avec :

.....

CHARTRE

C à vous !

La médiathèque est un lieu de vie, d'échange et d'accueil pour tous, un équipement fédérateur ouvert sur le quartier et ses habitants.

En ce sens, elle souhaite favoriser l'appropriation des lieux et de ses services, et organiser la mise à disposition d'un espace à l'entrée du bâtiment, illustrant une volonté d'ouverture et de médiation entre l'extérieur (le quartier) et l'intérieur (le pôle culturel).

C à vous ! est un espace (le hall du pôle culturel) et un créneau de temps (un samedi par mois, de 14h30 à 17h30) dans lequel les participants ont la liberté d'organiser un événement : rencontres, échanges de savoir, présentation d'activités.

Cette proposition peut être d'une durée de 3h maximum, de 14h30 à 17h30, montage et démontage inclus. Une seule proposition est possible par date.

Pour organiser un projet à *C à vous !*, il est nécessaire de s'inscrire en remplissant le formulaire mis à disposition, **au moins un mois à l'avance**, et de renseigner les informations demandées. La pertinence des propositions sera étudiée, puis la demande validée à partir du moment où la présente charte est respectée.

Conditions pour l'organisation d'un projet

Le but de *C à vous !* est d'offrir une visibilité aux partenaires du territoire / acteurs du tissu associatif local afin qu'il communiquent dans un cadre particulier, mais aussi de valoriser des pratiques bénévoles.

C à vous ! n'est pas destiné :

- à organiser des événements privés (fête de famille, réunion de travail...)
- à promouvoir une entreprise, un service ou un produit
- à promouvoir une religion, un parti politique, un syndicat, un mouvement sectaire

- à remplacer les structures existantes telles que maisons de quartier ou salles municipales
- à accueillir un rendez-vous régulier (permanence d'une association, cours hebdomadaire...)
- à diffuser des contenus à caractère sexuellement explicites ou promouvant la violence, la haine et toutes formes de discrimination, ou ne respectant pas le droit d'auteur
- à des échanges commerciaux ou d'argent, quels qu'ils soient

Par conséquent, les règles suivantes sont à respecter pour l'organisation d'un projet *C à vous !* :

Gratuit et inclusif. L'évènement proposé doit être gratuit et ouvert à tous, sans nécessité d'être adhérent d'une association par exemple. Il doit être inclusif, toute personne se rendant à la médiathèque doit pouvoir assister ou participer à l'évènement. Par exemple, une réunion de travail ou l'AG d'une association ne sont pas inclusives. Une réunion ouverte, une initiation, sont des activités inclusives.

Aucun échange d'argent ne pourra avoir lieu dans le cadre d'un projet *C à vous !*

La participation à *C à vous !* n'est pas une prestation, et la médiathèque ne rémunérera aucun participant. L'organisateur ne pourra pas demander une participation financière à son projet, ni vendre un produit ou un service, ni demander une cotisation à une association, dans l'enceinte de la médiathèque. Il pourra cependant faire la promotion de ses prochains événements, accrocher des affiches et disposer des flyers.

Un seul évènement. Afin d'assurer la diversité des animations, un même évènement, proposé par un même organisateur, ne peut pas être proposé plusieurs fois dans une même saison (de septembre à juillet). Une seule animation est possible par date, elle dure 3h maximum, de 14h30 à 17h30, installation incluse. Un évènement peut être co-organisé par plusieurs organisateurs.

Organisateurs non autorisés. L'organisateur ne peut pas être un parti politique, un syndicat ou une entreprise. Une prise de parole politique officielle, portée par un parti politique quel qu'il soit, discours, réunion de militants ou autre, ne pourra être acceptée dans l'enceinte de la médiathèque.

Volume sonore. La médiathèque est un lieu où de nombreux publics cohabitent. Le personnel se réserve le droit de demander aux organisateurs de bien vouloir adapter le volume sonore de l'animation si nécessaire.

Auto-gestion et respect de chacun. Les organisateurs doivent s'assurer du bon déroulement de leur animation, en lien avec les bibliothécaires. Le lieu et les personnes s'y trouvant doivent être respectés. Le règlement de la médiathèque s'applique dans le cadre de *C à vous !*.